



RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00932

Numéro SIREN : 351 413 695

Nom ou dénomination : E-TECHNOLOGIES

Ce dépôt a été enregistré le 14/05/2013 sous le numéro de dépôt 3584

**E-TECHNOLOGIES**

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 255 550 €

Siège social : 4 PARC DE LA SAINT VICTOIRE

13590 MEYREUIL

351 413 695 RCS Aix En Provence

---

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**EN DATE DU 24 AVRIL 2013**

L'an deux mille treize,

et le vingt-quatre avril, à dix-sept heures ,

les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur JACQUES GANIVET préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 25 555 actions composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Il précise en outre que le droit de communication des actionnaires prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement d'un commissaire aux comptes,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne lecture du rapport du président, du commissaire aux comptes et du rapport spécial sur les conventions réglementées.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RESOLUTION**

L'assemblée générale prend acte de la démission du commissaire aux comptes titulaire, Monsieur CLAUDE COLOMBERO, aux fonctions duquel est venu SERGE SEMERDJIAN, commissaire aux comptes suppléant, conformément à la loi.

Après en avoir délibéré, elle décide de nommer :

- Monsieur NICOLAS KAPFERER

domicilié à AIX EN PROVENCE (Bouches du Rhône) 46 AVENUE DES ECOLES MILITAIRES,

en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant, en lieu et place de SERGE SEMERDJIAN, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur l'exercice clos en 2014

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **DEUXIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et le secrétaire.

Le président

